
SEMAINE RELIGIEUSE

DE

QUÉBEC

ET

BULLETIN DES ŒUVRES DE L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

SOMMAIRE

Calendrier de la semaine, 417. — Quarante-Heures, 417.

Partie officielle : Decretum, 418. — Avis, 418.

Partie non officielle : CAUSERIE DE LA SEMAINE : La société des Missions Etrangères, 419. — LITURGIE ET DISCIPLINE : Messes du premier vendredi du mois — Indulgences, 422 ; Jeûne et abstinence, 423. — CHRONIQUE DIOCÉSAIN, 424. — REVUE DU MONDE CATHOLIQUE : Australie, 426 ; Ouganda, 426. — LES LIVRES, 427.

Bulletin social : FAITS ET ŒUVRES : La journée diocésaine, 429. — Le chapelain des ouvriers, 430.

CALENDRIER DE LA SEMAINE

Dimanche, 10 mars. — IV du Carême, 1 cl.

Lundi, 11. — De la fête.

Mardi, 12. — S. Grégoire I, pape, conf. et doct.

Mercredi, 13. — De la fête.

Judi, 14. — De la fête.

Vendredi, 15. — De la fête.

Samedi, 16. — De la fête.

Dimanche, 17. — De la Passion, 1 cl.

QUARANTE-HEURES

10 mars, Ste-Marie de Beauce. — **12,** St-Zacharie. — **14,** St-Augustin. — **16,** Frères de Québec. — **17,** St-Malo.

PARTIE OFFICIELLE

DECRETUM

URBIS ET ORBIS

DE ELEVATIONE RITUS AD DUPLICEM I CLASSIS DIE 19 MARTII
S. IOSEPH SPONSI B. MARIAE VIRG. CONF., ET DIE 29 SEPTEMBERIS,
IN DEDICATIONE S. MICHAËLIS ARCH.

Quum ex Canone n. 1267 § 1, iam vigente, Codicis iuris canonici, inter dies festos de præcepto adnumeretur etiam Festum S. Ioseph Sponsi B. Mariae Virginis, Conf., quod maxime decet nobiliori ritu decorare, quumque etiam Festum in Dedicatione S. Michaëlis Archangeli, cum quo militiae caelestis principe omnes angelorum chori honorantur, eadem ritus nobilitate dignum visum fuerit, Sanctissimus Dominus noster Benedictus Papa XV supplicibus quoque votis cleri plebisque fidelis ab infrascripto Cardinali Sacrae Rituum Congregationi Pro-Praefecto relatis libentissime obsecundans, utrumque Festum primum, respectiva die 19 martii et 29 septembris in universa Ecclesia recolendum, a ritu duplici secundae classis ad altiorem ritum duplicem primae classis absque octava evehere dignatus est; atque sub tali ritu duplici primae classis cum subsequentibus variationibus infrascriptis in futuras Breviarii Romani typici reproductiones inducendas esse iussit ac decrevit; servatis Rubricis :

In Calendario.

19 martii—S. Ioseph, Sponsi B. M. V., Conf., Duplex I classis.
29 septembris — Dedicatio S. Michaëlis Archangeli, Duplex

I classis.

In Catalogo Festorum.

Duplicia I Classis Primaria.

Post Assumptionem B. M. V., ponatur : Dedicatio S. Michaëlis Archangeli.

Post Nativitatem S. Ioannis Baptistae ponatur : Festum S. Ioseph, Sponsi B. Mariae Virg., Conf.

In Catalogo Festorum.

Duplicia II Classis.

Expungantur festa Dedicationis S. Michaëlis Archangeli et S. Ioseph.

In corpore Breviarii.

Die 18 martii, in fine, rubrica Vesperarum sic ponatur : Vesperae de sequenti, Commemoratio tantum Feriae. Post titulum Festi ponatur : Duplex I classis.

Die 19 martii — In I Vesperis expungatur rubrica : Et fit Commemoratio praecedentis.

Die 29 septembris — Post titulum Festi ponatur : Duplex I classis.

Contrariis non obstantibus quibuscumque. Die 12 decembris 1917.

† A. CARD. VICO, Ep. Portuen. et S. Ruf.,
S. R. C. Pro-Praefectus.

L. † S.

Alexander Verde, *Secretarius.*

AVIS

Messieurs les Curés qui désirent se procurer un exemplaire du nouveau code de Droit canonique pourront donner leur nom au secrétaire de l'archevêché, d'ici au 15 mars.

Prière de faire un choix entre les reliures suivantes de l'édition in-12 :

Reliure—toile anglaise.....	\$2.50
Reliure—dos en peau, plats en toile.....	\$2.80
Reliure—dos et coins en parchemin romain, plats en toile...	\$2.90

Archevêché de Québec,
6 mars 1918.

PARTIE NON OFFICIELLE

CAUSERIE DE LA SEMAINE

LA SOCIÉTÉ DES MISSIONS ÉTRANGÈRES

Nous vivons à une époque de statistiques, et quand la guerre sera enfin terminée, ce sera une horreur que les statistiques qu'il lui faudra publier. Le bilan formidable de cette aventure tragique pourra être inscrit sur des pages couleur de sang.

Voici pourtant un livre, à couverture rouge, un compte rendu très minutieux et dont les détails sont tout à l'honneur de l'Église et de la France ; c'est le compte rendu de la *Société des Missions Etrangères* pour l'année 1916. Cette société n'est pas inconnue au Canada, et c'est son monogramme : SME : qui se détache encore en relief au-dessus de la porte d'entrée du Séminaire de Québec : *Séminaire des Missions Etrangères*. Les directeurs de la Société, en effet, acceptèrent autrefois la proposition du premier évêque de Québec, Mgr de Montmorency-Laval, de fonder et de diriger un séminaire dans sa ville épiscopale, et, le 29 janvier 1665, signèrent un acte d'union entre le Séminaire des *Missions Etrangères* et celui de Québec. Les directeurs s'efforcèrent dès lors de recruter des aspirants à l'apostolat, non seulement pour l'Extrême-Orient, mais aussi pour le Canada.

On connaît, parmi ces premiers directeurs, Vincent de Meur, dont la devise très pratique était : "*parler de Dieu ou se taire*".

La Société des Missions Etrangères n'est pas un ordre religieux ; elle est une société de prêtres séculiers. Sa fin *unique* est ainsi résumée : "La Société, n'ayant d'autre raison d'être que les Missions étrangères dont elle porte le nom, dirige tous ses efforts vers ce but unique. Toutes ses œuvres, tous ses établissements n'ont d'autre but fixe que la propagation de l'Évangile et l'établissement de la religion chrétienne dans les pays infidèles. Tous ses membres, quel que soit le poste que la Providence leur a assigné ou la fonction qu'ils remplissent, concourent à l'œuvre commune, et peuvent à juste titre se glorifier d'annoncer Jésus-Christ aux nations infidèles."

Tout le monde sait que la haute direction de la Société est attachée au fameux *Séminaire* de la rue du Bac, à Paris, "en France, centre des ressources, en communications faciles avec Rome, centre de la doctrine."

Voici quelques-uns des faits édifiants et consolants que nous fait connaître le compte rendu de 1916.

Le travail de l'évangélisation des infidèles se fait par 47 évêques, aidés de 1,258 missionnaires et de 1,008 prêtres indigènes ; tandis que 2,311 séminaristes se préparent aux rudes labeurs de l'apostolat dans les 47 séminaires de la Société. Mais la parole du Maître reste cependant toujours vraie : *messis quidem multa*,

operarii autem pauci. Oui, ils sont encore trop peu nombreux ces apôtres de l'Évangile quand l'on voit s'élever au chiffre énorme de 240,406,178, la population des pays qu'ils évangélisent. Près de 250 millions !! La maladie, les infirmités, la mort et la malheureuse guerre s'unissent pour diminuer encore le nombre des ouvriers ; 37 missionnaires sont morts pendant l'année 1916, et depuis août 1914, la guerre seule en a fauché 33, aspirants ou missionnaires, tous à la fleur de l'âge ou parvenus à la plénitude de leurs forces.

Le bon travail se poursuit cependant chez une population catholique de 1,621,625, surtout par le baptême des adultes au chiffre de 36,434, par celui des enfants, de païens, baptisés *in articulo mortis* au nombre de 120,363, et aussi par la conversion de 310 hérétiques. Ajoutez à ces labeurs la construction d'églises ou de chapelles, la direction de 4,985 écoles que fréquentent 181,739 élèves, les crèches, les orphelinats, les ouvroirs, les ateliers, les fermes, les pharmacies, les dispensaires, les hopitaux et les léproseries.

D'écrire ces lignes, cela nous repose des horreurs de la guerre, mais cela nous donne aussi de sublimes leçons.

La première est une leçon de prière, afin que Dieu envoie de nouveaux ouvriers dans ces missions si pénibles où l'on cueille parfois la palme du martyre. Cette prière c'est celle de N. S. Père le Pape selon que l'écrit le cardinal Gasparri, à la première page de ce compte rendu. " En contemplant ce passé si beau, le saint Père supplie le Maître de la Vigne de ne pas permettre que viennent à se tarir les sources d'un apostolat si glorieux pour l'Église et la France ". C'est, en effet, la France, si décriée en certains quartiers, c'est la France qui supporte presque tout le poids de cette lourde tâche.

Les paroles qui suivent, du même cardinal Gasparri, écrivant au nom du S. Père, sont un gage de confiance en l'avenir de la France, en même temps qu'une leçon de générosité : " Il (le Saint Père) a le ferme espoir que les Évêques de France uniront leurs efforts pour vous aider à maintenir le nombre de vos missionnaires et même à le multiplier, malgré toutes les difficultés des temps présents. Les chefs des diocèses savent, par une heureuse expérience, que plus ils fournissent un ample contingent

au recrutement des ouvriers apostoliques dans les pays infidèles, plus Dieu accroît le nombre des vocations sacerdotales pour leurs propres diocèses."

C'est nous qui avons souligné la dernière phrase de cette lettre du cardinal Gasparri, c'est donc la pensée du Saint Père que plus un pays fournit de missionnaires pour les missions étrangères, plus aussi ce même pays est riche en vocations sacerdotales pour le clergé séculier. C'est un avertissement de ne pas " mesquiner " avec Dieu, et le jeune homme, qu'un idéal plus élevé porte vers les pays lointains, peut partir avec la certitude que son sacrifice attirera sur son pays ces bénédictions divines qui s'appellent " des vocations sacerdotales " pour les pays chrétiens.

Concluons en redisant que c'est le devoir de tous et de chacun de travailler, selon son pouvoir, à l'extension du règne de Jésus-Christ dans les pays païens. Ce devoir c'est celui de la prière ardente, de l'aumône, et même le don généreux d'un jeune homme qui quitte le monde et son pays pour se consacrer à un apostolat aussi pénible. Nous souhaitons que ce don généreux se fasse par un plus grand nombre de nos familles chrétiennes.

LITURGIE ET DISCIPLINE

MESSE DU PREMIER VENDREDI DU MOIS — INDULGENCES.

Q. — 1° Peut-on célébrer devant le Saint-Sacrement exposé, *modo votivo solemnè*, deux messes en l'honneur du Sacré-Cœur, le premier vendredi du mois, si l'une de ces messes est célébrée au couvent avec exposition toute la journée, et l'autre à l'église ou à la sacristie, avec réposition du Saint-Sacrement immédiatement après la messe ?

2° Four gagner les indulgences attachées à certaines prières, comme : *Sacrosanctæ . . . Obsecro te . . . En ego, o Bone Jesu . . .* etc., est-on obligé de les réciter *vocaliter*, ou suffit-il de les réciter *mentaliter* ?

R. — 1° Le privilège de la messe (basse ou chantée) *modo votivo solemnè* en l'honneur du S.-C. de Jésus, le premier vendredi du mois, a été accordé par Léon XIII non seulement aux églises paroissiales mais encore aux oratoires : *In iis Ecclesiis et Oratoriis . . .* (S.C.R., 28 juin 1889, n. 3712). Les seules conditions, lorsque la rubrique

permet de dire ces messes, c'est qu'il s'y fasse quelques exercices particuliers en l'honneur du Divin Cœur, comme le chant des litanies du Sacré-Cœur, la consécration au Sacré-Cœur, etc., et qu'on ait l'autorisation de l'Ordinaire. Or dans notre diocèse nous avons la permission de dire ces messes avec exposition du Saint-Sacrement non seulement dans les églises paroissiales mais aussi dans les chapelles de couvents et de collèges. (*Discipline*, 2e édition, page 170). Donc si vous faites des exercices particuliers en l'honneur du Sacré-Cœur à ces deux messes, vous pouvez être tranquille, vous agissez conformément aux rubriques.

2° Pour gagner les indulgences attachées à la récitation de quelques prières, il faut réciter ces prières *vocaliter* et non pas se contenter de les dire *mentaliter* ; il en est de même des prières que l'on doit dire aux intentions du Souverain Pontife. "Les demandes faites à Dieu d'une manière purement intérieure seraient sans doute fort louables et contribueraient au but à obtenir, mais elles ne suffiraient pas à elles seules : il faut y joindre quelque prière vocale". (Berger, 3e éd. T. I, page 100).

Comme preuve de la nécessité de prier *vocaliter*, la Sacrée Congrégation des Indulgences a porté un décret spécial en faveur des sourds-muets. Ce décret fixe les points suivants :

a) Il suffit aux sourds-muets, quand la visite d'une église est prescrite, de faire cette visite dévotement en élevant vers Dieu leur esprit et leur cœur ;

b) Il leur suffit encore, lorsque des prières publiques sont prescrites, de prier d'esprit et de cœur, pourvu toutefois qu'ils se trouvent réunis aux autres fidèles dans le même lieu ;

c) S'il s'agit de prières privées, les confesseurs peuvent les commuer pour eux en d'autres pratiques de piété rendues sensibles en quelque manière. (*Decr. auth.*, n. 355 ; *Raccolta*, p. X).

JEUNE ET ABSTINENCE

Q. — Je lis, dans une petite revue pieuse publiée à Montréal sous le titre *Nouvelles lois du jeûne et de l'abstinence* : "Toutes ces lois (de l'abstinence et du jeûne) cessent les jours de dimanche et de fêtes... Le jour de saint Joseph (19 mars), on est dispensé du jeûne et de l'abstinence."

Est-ce exact ?

R. — Ce n'est plus exact, depuis que le canon 1252 § 4 du nouveau Code a été modifié par cette correction : *excepto festo tempore Quadragesimæ* — exception que ne contenait pas l'édition officielle des *Acta Apostolicæ Sedis*. Maintenant donc, aux fêtes de précepte qui pourraient se rencontrer dans le carême, on doit suivre les lois ordinaires du jeûne et de l'abstinence.

CHRONIQUE DIOCÉSAINÉ

Funérailles de feu l'abbé Dionne. — Les funérailles de M. l'abbé A. Dionne ont eu lieu mercredi matin, le 27 février, à Saint-Georges, au milieu d'un concours très considérable de membres du clergé et de paroissiens. La veille, à trois heures de l'après-midi, avait eu lieu la translation des restes du regretté défunt, présidée par M. le chanoine Gagné.

Le service fut chanté à 9 heures par Sa Grandeur Mgr Roy. M. l'abbé Auguste Boulet, supérieur du collège de Sainte-Anne, remplissait les fonctions de prêtre assistant, et MM. les abbés F.-X. Dulac, curé de St-Zacharie, et A. Poulin, curé de St-Augustin, celles de diacre et de sous-diacre. M. l'abbé Alphonse Gagnon, de l'Archevêché, dirigeait les cérémonies.

Au cours du service, des messes basses furent dites aux autels latéraux par MM. les abbés Emile Dionne, frère du défunt, et curé de L'Islet, A. Têtu, chapelain de l'Académie Commerciale de Québec, Jos. Turgeon, curé de St-Philémon, et L. Bolduc, de *l'Action Catholique*.

Autour du catafalque prenaient place M. le chanoine Gagné, MM. les abbés P.-A. Ouellet, I. Galerneau, curé de Saint-Martin, J. Lavoie, curé de Sainte-Marguerite, H. Fortier, curé de St-Prosper, et le Rév. Père Waddel, S. J., de Notre-Dame du Chemin.

Parmi les membres du clergé qui assistaient aux funérailles de leur regretté confrère, on remarquait M. le chanoine Laflamme, curé de la Basilique, MM. les abbés Z. Lambert, curé de Beauceville, A. Morissette, curé de S.-Joseph de Beauce, T. Turcotte, curé de St-Benoît, Alf. Boulet, curé de St-Louis de Courville, J. Bourque, du Collège de Ste-Anne de la Pocatière, A. Pampalon, curé de Cap-Rouge, Chs Dupont, curé du Pont-Rouge, Saluste Boulet, du Collège de Sainte-Anne de la Pocatière, Ad. Gagnon, curé du Cap-St-Ignace, D. Pelletier, curé de Bienville, A. Caron, curé de St-Pacôme, J-F. Dumais, curé de St-Denis, O. Blanchet, curé de St-Grégoire de Montmorency, El. Rochette, curé de Ste-Perpétue, A. Faucher, du Collège de Lévis, Ed. Levesque, curé de St-Benjamin, P. Veilleux, de Beauceville, E. Pichet, curé de l'Enfant-Jésus, L.-N. Fiset, curé de Ste-Hénédine, O. Gosselin, curé du Lac des Anglais, U. Brunet, curé de St-Lazare, F.-X. Côté, curé de St-Léon de Standon, Alp. Tremblay, curé de Ste-Rose, Ed. Lavoie, curé de St-Méthode, Frs. Lamontagne, curé de St-Côme, L. Hébert, curé de St-Théophile, T. Bilodeau, curé de St-Camille, Ph. Roy, curé de Fraserville, J.-A. Lessard, curé de St-Gédéon, J. Kirouac, curé de Ste-Justine, A. Proulx, curé de St-Magloire, J.-N. Gignac, curé de St-Ephrem, D. Garon, curé de St-Victor, Aug. Vézina, A. Legendre, de Ste-Sabine, F.-X. Couture, de l'hôpital de Beauce-

ville, Léon Vien, S. Villéneuve, vicaire à Beauceville, A. Guimont, vicaire à St-Prosper, J. Galerneau, de Charlesbourg, Ph. Grondin, missionnaire agricole, A. Côté et I. Fortin, vicaires à St-Roch de Québec, Ph. Cloutier, vicaire à Jacques-Cartier, P. Poulin, vicaire à Ste-Marie, J.-V. Boucher, vicaire à Montmagny, Jos. Poulin, ecclésiastique.

M. l'abbé Dominique Pelletier, curé de Bienville, Lévis, a prononcé l'oraison funèbre. Il prit pour texte ces paroles de S. Paul : *Bonum certamen certavi et cursum consummavi.*

Le prédicateur, après avoir montré le dévouement du jeune prêtre, pendant une épidémie de petite vérole, alors qu'il était vicaire au Cap St-Ignace, énuméra les vertus de l'abbé Dionne comme curé : sa prudence, sa fidélité au devoir, son courage et sa virilité, son zèle pour la maison de Dieu, sa charité envers les pauvres, son dévouement à l'enfance et à la jeunesse, sa soumission à l'évêque, son amabilité pour ses confrères et sa sainte préparation à la mort.

Au Collège de Lévis. — Jeudi soir, le 28 janvier, le personnel et les élèves du Collège de Lévis ont eu le bonheur d'assister à une intéressante soirée d'action sociale catholique donnée par Sa Grandeur Mgr Roy, l'hon. M. Thomas Chapais et M. l'abbé M. Fortin. Après que M. l'abbé C. Lemieux, supérieur du Collège, eût souhaité la bienvenue aux distingués visiteurs, M. l'abbé Fortin fit connaître les dangers du cinéma et les moyens à prendre pour enrayer ce mal. L'hon. M. Chapais parla ensuite sur la lecture, et sur les lectures des jeunes gens. Sa Grandeur Mgr Roy clôtura la séance en remerciant les autorités du Collège de leur cordial accueil, et en faisant ressortir l'enseignement qui se dégage des deux discours précédents.

M. le chan. Hallé. — Nous sommes heureux de saluer l'heureux retour de M. le chanoine Hallé, qui vient d'arriver d'un séjour de quelques mois en Europe.

Consécration des classes au S.-Cœur. — Vendredi après-midi, le 1er mars, il y a eu une touchante démonstration au Petit Séminaire de Québec : l'image du Sacré-Cœur de Jésus a été solennellement intronisée dans les quinze classes de cette institution.

A trois heures précises, chaque professeur, par une formule de son choix, a consacré ses élèves au Cœur adorable qui aime tant les hommes.

Après quoi, chacun a apposé sa signature sur une carte en tête de laquelle se trouve tout un programme de vie intégralement catholique.

Au mois d'octobre dernier, le premier vendredi, le Petit Séminaire, en même temps que toutes les maisons d'enseignement secondaire affiliées à Laval, s'est consacré au Sacré Cœur. Mais vendredi dernier, on a fait un pas de plus, et les élèves qui forment cette grande famille ont voulu que le Cœur Sacré de Jésus soit le roi de la classe où chaque jour ils apprennent à mieux connaître le Maître de toutes sciences : *Deus scientiarum Dominus est.*

REVUE DU MONDE CATHOLIQUE

AUSTRALIE

Mort de l'archevêque de Melbourne. — Il y a quelque temps est décédé S. G. Mgr Carr, archevêque de Melbourne.

Né en Irlande, dans le diocèse de Tuam, en 1840, Mgr Carr fut ordonné prêtre en 1866. Il fut sacré évêque de Galway, (Irlande) en 1883. En 1886, il fut promu archevêque de Melbourne, comme successeur de feu Mgr Gould.

Il fut le deuxième archevêque de Melbourne. Il était assistant au trône pontifical depuis 1911.

Ses funérailles ont été extrêmement imposantes. Le cortège funèbre avait trois milles de longueur et on calcule que trois cent mille personnes y ont pris part. Un fait qui prouve en quelle estime on tenait l'archevêque défunt, c'est que dans ce cortège on voyait l'archevêque protestant de Melbourne.

Le diocèse de Melbourne a été érigé en 1847. Il a eu un archevêque en 1874. Il renferme, sur une population de près de 800,000 âmes, environ 175,000 catholiques, desservis par environ 200 prêtres.

Mgr Mannix. — Depuis quelques années Mgr Carr avait un coadjuteur *cum futura successionem* dans la personne de Mgr Mannix, archevêque titulaire de Pharsale, né en 1864 au diocèse de Cloyne en Irlande, recteur de la célèbre université de Maynooth, le centre intellectuel de l'Irlande catholique, de 1906 à 1912, et archevêque coadjuteur de Melbourne depuis lors.

UGANDA

Un évêque canadien. — Le R. P. J. Forbes, des Pères Blancs d'Afrique, a été nommé évêque coadjuteur de Mgr Henri Streicher, évêque de Tabarca et vicaire apostolique du Vitoria-Nyanza, en Ouganda.

Mgr Jean Forbes est le frère de Sa Grandeur Mgr J.-G. Forbes, évêque de Joliette. Il est le premier évêque canadien de la société des Pères Blancs missionnaires d'Afrique qui compte déjà dans ses rangs au delà de 40 missionnaires.

Mgr Jean Forbes naquit à l'Île Perrot, comté de Vaudreuil, le 10 janvier 1864, de Jean Forbes, cultivateur et d'Octavie Léger. Il fit ses études au Séminaire de Montréal. Il entra chez les Pères Blancs, à Alger, en Afrique, en 1886 et prononça ses vœux à Carthage, en Tunisie, le 25 septembre 1888. Il fut ordonné prêtre le 6 octobre 1888, à Carthage, par Mgr Jourdan de la Passardière. De 1888 à 1893, il fut professeur au petit séminaire grec-melchite de Jérusalem, en Palestine ; de 1893 à 1900, il fut directeur du Noviciat et en même temps professeur à la Maison Carrée, près d'Alger. En juillet 1900, il revint à Québec fonder le Postulat des Pères Blancs, 37 des Remparts. Il en fut supérieur de 1901 à 1914, année où il reçut sa nomination pour l'Ouganda. La déclaration de la guerre le retarda un peu dans son voyage vers les régions africaines. Il dut passer un an à Bishop's Waltham, près de Southampton, en Angleterre, où les Pères Blancs ont une école apostolique. Là il fut pendant un an supérieur.

En 1915, il put poursuivre son voyage jusqu'en Ouganda où il exerçait son ministère quand il fut choisi comme évêque auxiliaire de l'Ouganda.

La Semaine Religieuse présente ses respectueux hommages au nouvel évêque missionnaire, ainsi qu'à la belle communauté des Pères Blancs, qui se recrute si bien chez nous.

LES LIVRES

J. DARGAUD, supérieur des Chapelains de Paray-le-Monial. *Au Cœur de Jésus agonisant, notre Cœur compatissant*. Douze méditations pour l'Heure-Sainte (2e édition). Paris (Pierre Téqui, 82 rue Bonaparte). Vol. in-12 de 170 pages. Prix : 2 francs. En vente à Québec, chez J.-P. Garneau, libraire.

Ces Méditations *Au Cœur de Jésus agonisant* sont riches de pieuses, solides et touchantes pensées. Elles aident efficacement l'âme à remplir la tâche sainte de réparation, d'expiation et de consolation que réclame le Sacré-Cœur de Jésus dans l'Heure-Sainte.

ABBÉ L. ROUÏC. *Le Prix des Larmes*. A ceux qui pleurent. Paris (Pierre Téqui, 82 rue Bonaparte). Vol. in-12 de 400 pages. Prix : 3 fr. 50. En vente à Québec, chez J.-P. Garneau, libraire.

Voici un livre qui paraît à son heure et qui remplit bien la promesse de son titre. Il montre et fait comprendre le pris des larmes. Familier avec toute la littérature de son sujet, l'auteur tisse une trame serrée où se détache, en élégante broderie, une documentation prise dans les auteurs anciens et modernes, sacrés et profanes. Nombreuses citations et vaste apport personnel de l'auteur enveloppent d'une auréole la parole de Jésus-Christ : " Bienheureux ceux qui pleurent car il seront consolés."

CLÉMENT MARC, C. SS. R. *Institutiones morales Alphonsianæ seu Doctoris Ecclesiæ S. Alphonsi Mariæ de Liguorio doctrina Meralis ad usum scholarum accommodata*. Quatrième édition, revue et considérablement augmentée, avec un supplément conforme au nouveau code de Droit Canon. Tome I de 918 pages et Tome II de 943 pages. Rome (Typis Cuggiani, 1917). Prix 16 francs. S'adresser au T. R. Père F. Ter Haar, C. SS. R., Saint'Alfonso, Via Merulana, Rome, (Italie). On trouvera cet ouvrage à Québec, à la librairie Garneau.

Cette réédition du célèbre ouvrage du Père Marc contient des améliorations précieuses qui mettent complètement à jour le texte primitif. Elle contient substantiellement le texte du Père Marc, mais complètement revu et augmenté de plusieurs questions nouvelles. A chaque volume est ajouté un supplément dans lequel sont traités à la lumière du nouveau code de Droit canonique toutes les questions de théologie morale qui se trouvent changées ; de sorte que, d'un seul coup d'œil, on pourra voir ce qui est aboli et ce qu'il y a de nouveau dans la discipline de l'Église.

L'exécution typographique est irréprochable. Ajoutons que les Séminaires jouiront d'une réduction substantielle dans le prix déjà fort modéré, étant données les circonstances.

M. LE CHANOINE DELLONE, ancien élève de l'école polytechnique. *Dieu existe-t-il ? Réponse de l'histoire, du bon sens, de la science et de la raison*. Paris (J. de Gigord, éditeur, 15 rue Cassette). Vol. in-18 raisin de 120 pages. Prix (majoration comprise) : 1 fr. 80.

Ce livre sera souverainement utile à l'époque troublée que le monde traverse. Les croyants y verront combien leur foi est d'accord avec la raison, et y trouveront une réponse victorieuse aux négations des athées. Les incrédules, ne pouvant honorablement ignorer un livre qui est un défi porté à leur incrédulité, se décideront à le parcourir, et seront convaincus qu'ils ne peuvent continuer à nier Dieu sans renoncer à la raison. Enfin, s'il y avait des âmes sincères doutant sérieusement de Dieu, en face des injustices et des cruautés de cette guerre, elles verraient leur doute se dissiper à la lumière de l'évidence.

Ce sont les preuves classiques, mais présentées sous un relief nouveau et saisissant. Elles sont groupées en trois chapitres : 1° preuves populaires, à la portée de tous ; 2° preuves scientifiques, qui supposent une certaine connaissance des sciences ; 3° preuves métaphysiques, qui exigent l'habitude de l'abstraction. Elles sont d'une rigueur mathématique, qui trahit l'origine de l'auteur.

Prière aux abonnés de vérifier, à la suite de leur adresse, la date de l'échéance de leur abonnement, et de l'acquiescer s'il y a lieu, le plus tôt possible.

BULLETIN SOCIAL

FAITS ET ŒUVRES

LA JOURNÉE DIOCÉSAINE

(suite)

On se trompe encore sur la portée des séances d'action sociale catholique parce qu'on n'attache pas l'influence et l'importance qu'on devrait leur attacher aux mouvements d'ordre social.

Nous sommes si habitués à travailler tout seuls ; nous sommes tellement convaincus que nous suffisons à tout et que rien, dans nos paroisses, ne sera bien fait s'il n'est pas fait par nous, que nous ne pouvons comprendre qu'il y ait nécessité de nous associer des apôtres laïques qui accompliront avec nous l'œuvre de Dieu. Or, conserver, maintenir, étendre, fortifier le règne de Dieu au milieu des hommes, c'est la tâche du prêtre tout d'abord, mais c'est aussi celle du laïque, obligé d'aimer son prochain et tenu, lui aussi, à aimer Dieu et à le lui prouver en travaillant à l'avancement de son règne et à la manifestation de sa gloire. Et il y a tant à faire pour que tout cela s'accomplisse que jamais il n'y aura trop d'activités qui collaboreront à sa réussite. D'ailleurs, ne nous faisons pas d'illusions. On s'imagine, parfois, bien garder le dépôt qui nous a été confié, et il arrive qu'on le dilapide. On croit conserver ce qui existe, tenir en bon ordre la maison dont on est devenu le gardien ; mais d'autres, plus clairvoyants, constatent, au passage, que la demeure tombe en ruines d'année en année. La façade reste bien la même ; par-ci, par là, on a bien repeinturé là où les intempéries avaient fait œuvre très apparente, mais tout pourrit dans les caves, dans les combles, dans les murs, entre les planchers. On n'a pas su renouveler à temps les pièces de l'édifice ; on s'est contenté d'une inspection artificielle ; un jour vient où c'est la ruine irréparable.

* * *

Et puis, gardons-nous de juger de l'efficacité d'une action quelconque par les résultats immédiats qu'elle produit. Retenons bien que travailler ce n'est pas nécessairement battre des pieds sans relâche et à la même place, mais que c'est aller aux âmes d'aujourd'hui et mettre debout les œuvres nécessaires aujourd'hui. Le résultat peut se faire attendre ; il n'importe : c'est Dieu qui fait aboutir nos efforts et nous ne sommes pas tenus de faire germer les semences que nous jetons dans la terre des âmes.

Faisons bien notre tâche afin que, dans la chaîne des généra-

tions chrétiennes, il ne manque pas un anneau nécessaire à la continuité de l'œuvre divine au milieu des hommes.

S'il ne nous apparaît pas très clairement que ce qu'on nous demande de faire est bon, pensons que ceux qui nous dirigent ont autorité pour le faire et que ce serait charger nos épaules d'une lourde responsabilité que de ne pas répondre à leur attente. En instituant ici les "journées" d'action sociale catholique, les autorités diocésaines ont voulu susciter, par elles, des apôtres laïques, dans nos paroisses rurales comme dans nos villes. Et la moisson commence à germer : la récente campagne de tempérance en est une preuve sans réplique.

Il se peut qu'en certains endroits la germination soit plus lente, mais ce n'est pas une raison de se désespérer. Quand le semeur a jeté son grain dans la terre bien préparée, il ne s'inquiète pas de l'espèce de mort apparente où le champ semble plongé pendant les quelques jours et même les quelques semaines qui suivent ; il sait que la terre a la vertu de faire germer le grain et il compte que le bon Dieu donnera aux germes jetés dans le sol, l'air, la chaleur et l'humidité nécessaires à l'éclosion qu'il espère. Il est rare que le semeur soit frustré dans ses espérances ; s'il l'est une fois, il recommence avec plus de soin et de précautions, et la moisson finit par se montrer, vivace et drue. C'est l'image de la vérité qu'on jette dans les âmes. Elle y reste en attendant que les circonstances, certains besoins et la grâce de Dieu la fassent éclater en fruits de salut. Car, les idées sont une semence qui finit toujours par lever. Seulement, rien ne lèvera dans les âmes où rien n'a été semé. Semons donc, et n'ayons pas peur d'appeler vers nos champs les semeurs dont c'est la mission d'aller vers les terres neuves et d'y jeter en abondance les graines plus rares et plus précieuses.

* * *

Nous arrêtons ici, bien à regret, cette analyse d'un discours d'un fonds de pensées inépuisable. Mais retenons le mot d'ordre qui le terminait : Que chaque paroisse ait sa "journée" sociale, et, chaque paroisse ayant son élite de chrétiens, il y aura, dans ce diocèse, tout ce qu'il faut pour que le Sacré Cœur règne sur nous, sans conteste et sans fin.

AUBERT DU LAC

LE CHAPELAIN DES OUVRIERS

Nous avons eu le plaisir de recevoir, depuis deux semaines, les témoignages les plus précieux, sur l'importance que l'on attache, dans les milieux d'action sociale catholique, à la récente nomination d'un chapelain du Conseil Central National du Travail du District de Québec.

On se rejouit surtout, et avec raison, que ce fait, d'une portée si considérable, ait été amené par une demande expresse des ouvriers eux-mêmes ; et cette première impression a été rendue plus vive encore par les déclarations de principes et les manifestations si cordiales qui ont accueilli le nouveau chapelain lors de la séance où le Conseil du District lui souhaita la bienvenue.

Nous aurons à parler bientôt de la signification de ces événements dont l'importance est considérable ; nous en dirons la partie consolante et nous en tirerons des leçons qu'il est bon de ne pas laisser se perdre ; en attendant, nous donnons aujourd'hui le texte même de la lettre remarquable que Son Éminence le cardinal Bégin a adressée au Conseil National du District de Québec pour lui dire qu'il se rendait à sa demande du 5 février et qu'il nommait, au poste de chapelain du Conseil, monsieur l'abbé Maxime Fortin, qui est le titulaire de cette charge nouvelle.

C'est une pièce qu'on voudra conserver pour son éloquente affirmation des droits que possède l'Église à diriger tous les actes de la vie humaine, qu'ils soient posés par des individus ou par des groupes, qu'il s'agisse d'un ordre de choses ou d'un autre.

AUBERT DE LAC.

Voici le texte de la lettre épiscopale :

Archevêché de Québec, 16 février 1918.

Au Conseil Central National du Travail
du District de Québec,

Messieurs,

Votre secrétaire-correspondant m'a communiqué votre demande relative à la nomination d'un chapelain pour votre Conseil.

En acquiescant très volontiers à ce désir, je tiens à vous féliciter d'une démarche qui met bien en lumière votre sens chrétien, et qui me cause une vive satisfaction. Catholiques sincères et pratiquants, vous éprouvez le besoin de mettre de plus en plus vos vies de citoyens et d'ouvriers dans la lumière de l'Évangile ; et vous comprenez que cette lumière c'est l'Église qui en garde pour vous le foyer divin. Aussi, quand vous voulez souder plus parfaitement vos œuvres à votre foi, quand vous cherchez la vérité qui ne passe pas afin d'en bien éclairer tous les problèmes qui vous intéressent, vous sentez que c'est à l'Église, votre guide et votre mère, qu'il faut vous adresser.

Or pour que l'Église puisse bien remplir son rôle auprès de vous, pour que vous trouviez en elle toute la protection, toute la lumière et toute la sécurité dont vous avez besoin, il faut qu'elle entre avec vous en des relations intimes et personnelles, qu'elle vous soit pour ainsi dire présente avec un esprit vivant pour vous comprendre, avec un cœur vivant pour vous aimer, avec un verbe vivant pour vous parler.

C'est le rôle du chapelain, rôle très grand, très vaste et très utile. Il a pour résultat de mettre à votre portée et de mêler en quelque sorte à vos conseils le magistère infaillible de la Sainte Église ; et cela, non pas pour embarrasser ou gêner vos délibérations et vos œuvres par des interventions inopportunes ou inutiles, mais pour donner le conseil sage et désintéressé, pour dire la parole de lumière, pour appliquer les enseignements de l'Évangile en des matières et à des moments où l'Église seule peut orienter sûrement vos décisions et vous indiquer la voie droite où il faut marcher.

Le chapelain n'est donc pas pour vous un simple aviseur d'occasion, que vous consultez quand vous le jugez bon, et qui vous jette, en passant, une opinion garantie par la seule valeur personnelle de celui qui la donne. Représentant de l'Église auprès de vous, il vous en porte les tendres sollicitudes, la vigilance toujours clairvoyante et l'autorité doctrinale incontestable. C'est un ami, ou mieux, un père qui a sa place bien marquée au foyer où l'appelle votre filiale confiance. C'est aussi un conseiller sûr et désintéressé, qui prend part à vos délibérations, non pour y faire prévaloir des idées ou des intérêts personnels, mais avec l'unique souci d'y montrer la pensée de l'Église et de vous faire prendre l'habitude bien catholique d'accorder à cette pensée toutes les décisions que vous avez à prendre et qui touchent au domaine si vaste de la foi ou de la morale.

Je compte sur votre sens chrétien pour m'assurer que vous donnerez à votre chapelain la place qui lui convient dans vos conseils, que vous le traiterez toujours avec le respect et la déférence que méritent le caractère dont il est revêtu et le ministère qu'il doit remplir.

En lui confiant aujourd'hui la très haute mission de représenter l'autorité religieuse dans votre Conseil, et d'y être en quelque sorte le témoin de la vérité et de l'Évangile, permettez que je vous repète la parole que disait Dieu le Père en montrant son Fils aux disciples : "*Ipsium audite, écoutez-le*". Cette recommandation résume à la fois toutes mes volontés et tous vos devoirs à l'égard de votre chapelain.

Je prie Dieu de répandre ses plus abondantes bénédictions sur votre Conseil, sur tous les chers ouvriers qu'il représente, et je forme des vœux pour que le ministère de lumière et d'amour que je confie à monsieur l'abbé Max. Fortin serve bien à la fois les intérêts professionnels dont vous avez la garde et les intérêts spirituels qui leur sont si intimement unis.

Votre tout dévoué en N. S.

† L.-N. Card. BÉGIN, archevêque de Québec.